

Tarifs des salles municipales 2022

Date de la convocation du conseil municipal : le jeudi 9 décembre 2021

Date et heure du conseil municipal : le lundi 13 décembre 2021 à 20h00

Lieu du conseil municipal : Salle René-Guy CADOU, complexe sportif du Pré aux Oies,

Président de séance : Emmanuel TERRIEN

Secrétaire de séance : Frédéric WILLIAMS

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux représentés : 3

Nombre de votants : 22

PRÉSENTS : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAÏN Marie-Laure, EVAÏN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoint au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, PREL Elisabeth, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : STERCHI Charles

REPRÉSENTÉS : BROSSARD Françoise a donné pouvoir à TERRIEN Emmanuel ; COUTAREL-LORIEU Martine a donné pouvoir à LOEZ Jean-Christophe ; MARCHAIS Violette a donné pouvoir à PERROT Philippe.

Exposé

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-06-05 du 14 décembre 2020 fixant les tarifs 2021 des salles municipales applicables aux associations, aux particuliers et aux entreprises,

CONSIDERANT la proposition de la commission Culture du 26 octobre 2021 pour les tarifs des salles municipales pour l'année 2022,

CONSIDERANT la proposition de la commission mixte Culture / Finances du 02 décembre 2021 pour les tarifs des salles municipales pour l'année 2022,

CONSIDERANT les propositions du bureau municipal n° 22-2021 du 06 décembre 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** à 325€ le montant du dépôt de garantie applicable aux locations ou aux mises à disposition gratuite des salles municipales René-Guy Cadou, Magnolia, Sequoia, Armand Jolaine et la chapelle, ainsi que du matériel afférent, à compter du **1^{er} janvier 2022** ;

- **FIXE** à 500€ le montant du dépôt de garantie applicable à la location de la salle culturelle du Vallon et du matériel, à compter du **1^{er} janvier 2022** ;
- **PRECISE** que les associations malviennes bénéficient de trois utilisations gratuites par an des salles Magnolia et/ou René-Guy Cadou pour trois types d'événements : journée festive (repas, buffet, ...) ; assemblée générale ; galette des rois ; et ce à compter du **1^{er} janvier 2022**.
- **FIXE** les tarifs de mise à disposition de la salle du Vallon, à compter du **1^{er} janvier 2022** comme suit :

Salle Le Vallon - Tarifs					
	Nombre de jours	Associations malviennes OU subventionnées		Autres associations	Autres demandeurs
		Tarif 1 ^{ère} utilisation	Tarif à partir de la 2 ^{ème} utilisation (sauf convention spécifique) ¹		
Vallon entier	1 J	Gratuit	450 €	700 €	800 €
	2 J	Gratuit	550 €	850 €	1 000 €

¹ Associations dont l'objet et/ou l'activité justifient un accès privilégié à la salle.

	Nombre de jours	Association à caractère humanitaire	
		Tarif 1 ^{ère} utilisation	Tarif à partir de la 2 ^{ème} utilisation
Vallon entier	1 J	Gratuit	700 €
	2 J	850 €	850 €

- **PRECISE** que les frais de technicien sont compris dans les tarifs de location. Toutefois, une majoration de 33€ par heure sera appliquée lorsque la présence du technicien dépassera 10 heures pour une location d'une journée et 15 heures pour une location de deux journées.
- **FIXE** les tarifs de mise à disposition de la salle René Guy Cadou à compter du **1^{er} janvier 2022** comme suit :

Salle René Guy Cadou - Tarifs		
Objet	Associations malviennes	Particuliers
1 à 3 mises à disposition par an pour : journée festive / assemblée générale /galette des rois	Gratuit	Non
Location 1 demi-journée	120 €	Non
Location 1 journée	200 €	Non
Location 2 journées consécutives	350 €	Non
Vin d'honneur	Non	Non

- **FIXE** les tarifs de mise à disposition de la salle Magnolia à compter du **1^{er} janvier 2022** comme suit :

Salle Magnolia - Tarifs			
Objet	Associations malviennes	Particuliers	Entreprises
1 à 3 mises à disposition par an pour : journée festive / assemblée générale / galette des rois	Gratuit	Non	Non
Vin d'honneur	Non	66 €	Non

Location 1 journée de 8h à 18h pour la réalisation de conférences, de réunions ou de séminaires	Non	Non	200 €
---	-----	-----	-------

- **FIXE** les tarifs de mise à disposition de la salle Séquoia à compter du **1^{er} janvier 2022** comme suit :

Salle Séquoia - Tarifs		
Objet	Associations malviennes	Entreprises
Réunions	Gratuit	Non
Location 1 journée de 8h à 18h pour la réalisation de conférences, de réunions ou de séminaires	Non	200

- **MODIFIE** les tarifs de mise à disposition de la chapelle comme suit :

Objet	Chapelle - Tarifs		
	Associations malviennes	Malviens	Non Malviens
Exposition artistique – du lundi au vendredi – Coût journalier	Gratuit	15 €	20 €
Exposition artistique – week-end – Coût Journalier	Gratuit	30 €	40 €
Tarif préférentiel – 1 semaine	Gratuit	110 €	150 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Mauves sur Loire, le 13 décembre 2021

Le maire,

Emmanuel TERRIEN



Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le



ID : 044-214400947-20211213-2021_04_08-DE